

Litige lors d'une livraison

Par Stephane T, le 05/03/2009 à 11:56

Bonjour,

Je vous expose, ci-après, ma situation.

Il y a maintenant un peu plus d'un an et demi, j'ai fais l'achat d'une nouvelle literie, or, il se trouve qu'au moment de la livraison, celui ci a été abîmé par le transporteur (éraflement sur les coins), et que par ailleurs, un élément de la commande manquait (un traversin).

De ce fait, nous avons donc immédiatement appeler le magasin, afin de faire une "retenue" de paiement, à savoir la somme de 500 euro, qui devait leur être restitué dans les deux semaines à venir, en contre partie du remplacement de la pièce abîmé et de la livraison de l'élément manquant.

Passé ce délais, aucune nouvelle de leurs part, malgré que l'on ai essayé de les joindre à plusieurs reprises.

En fin d'année dernière, soit plus d'un an après les faits, la société me re contact afin de "clore" cette affaire, je leurs explique donc ma situation, et ils disent me re contacter, une fois de plus, dans un délais de deux semaines afin de me livrer et de remplacer cette fameuse pièce...

De même que la fois précédente, le délais de deux semaines s'écoule, et toujours pas de nouvelles...

Je décide donc d'abandonner et d'en rester là =/

Aujourd'hui, à ma grande surprise, je reçois un courrier en recommandé avec accusé de

réception de la part de cette société, me réclamant la somme de 500 euro...

Ma question est donc de savoir si j'ai des obligations en vers cette dernière, qui a plusieurs reprises n'a pas tenu ses engagements, ou si j'ai la possibilité d'un quelconque recours...

Merci d'avance, Stéphane.